

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/100

AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES (9.1)

**Campagne de recensement
de la population 2025
Enquête Familiales**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240627-DEL100CM27724-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le dix-huit juin deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 5

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. GRIMBER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHEN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET

ABSENTS :

Mme BELVAL, M. DEBAECKER, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Mme DAUCHEZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et les décrets d'application modifiant les opérations de recensement des logements et de la population

La Ville d'Hazebrouck, en partenariat avec l'Etat, se voit confier la responsabilité annuelle de la préparation et de la réalisation des opérations de recensement auprès d'un échantillon de 8% de la population.

A cet effet, les opérations de recensement sont effectuées par des agents recenseurs recrutés et rémunérés par la Ville.

Par exception au déroulement habituel de la mission de recensement de la population, la mairie d'Hazebrouck s'est vue désignée par l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) parmi les villes participant d'une enquête Familles qui sera organisée à l'échelle nationale en 2025.

Cette phase d'enquête est mise en place conjointement avec la campagne de recensement de la population 2025. Une convention bipartite INSEE / Ville d'Hazebrouck en précise les conditions de mise en œuvre.

Cette organisation implique pour les agents recenseurs concernés de lier à leur action de collecte des données de recensement de la population, la distribution et le recueil d'un formulaire complémentaire destiné aux adultes.

Ceux-ci pourront répondre à l'enquête, sans obligation, au format papier ou par le biais d'un questionnaire dématérialisé, selon les modalités de réponse adoptées pour le recensement de la population.

Il est convenu que cette action complémentaire confiée aux agents recenseurs de la mairie sera valorisée à hauteur maximum d'une dotation complémentaire.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'approuver la convention avec l'INSEE, ci-annexée,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à la signer,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(30 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**



Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND